

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

**Délibération  
n°2011.04. 46.B**

**Fourniture, livraison  
et installation de  
colonnes enterrées  
pour la collecte des  
ordures ménagères et  
pour le tri sélectif :  
appel d'offres ouvert**

**LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

**Excusé(s) :**

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.04. 46.B**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur le Président

**FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET POUR LE TRI SELECTIF : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché concernant la fourniture, la livraison et l'installation de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Le programme a débuté en 2007. Il avait pour but d'équiper les grands ensembles de collectifs ne pouvant recevoir de bacs jaunes afin de rendre accessible la collecte sélective à la plus grande partie de la population. A ce jour, 130 colonnes enterrées sont en service sur l'agglomération. Des quartiers importants restent à équiper : les 2/3 du Champ de Manœuvre à Soyaux, les quartiers de Basseau et de la Grande Garenne ainsi que l'hyper centre d'Angoulême.

Ce programme se fera en fonction de l'état d'avancement des réhabilitations urbaines (ORU) des différents quartiers de l'agglomération, des demandes des bailleurs publics ou privés sur l'existant ou les constructions neuves et éventuellement des demandes spécifiques des communes (centre ville, point de regroupement...).

Il convient donc de relancer un marché public pour l'acquisition de colonnes enterrées pour le service Déchets Ménagers.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le marché est estimé à environ 1 500 000 €HT pour l'équipement de tous les quartiers. Le marché sera lancé sans minimum ni maximum, mais avec un estimatif annuel du nombre de colonnes à acquérir.

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commandes sans minima et maxima, mais avec une estimation d'environ 375 000 € HT par an.

L'estimation doit être donnée par an.

Vu le cahier des charges de la consultation,

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 12 avril 2011,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER** que :

- la durée du marché est de un an à compter du 1er janvier 2012,
- le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2158 – rubrique 812 – opération 2011.01 AP 1.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 avril 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 avril 2011</b>